

## PROCES VERBAL N°34 DES COMPETITIONS DE JEUNES

Réunion du : Jeudi 3 Avril 2025

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Michel UDOVICIC. Stéphane BROCCQ. Jean Marie TASTEVIN

Absent excusé :

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°33 du 27.03.2025.

### RETOURS CSR . DISCIPLINE. APPEL (informations clubs)

U15D4 POULE C

N. LASSALIEN 2/ENT USP ASSP du 16.03.2025

Dit match perdu par pénalité à N. LASSALIEN pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ENT USP ASSP.

U17D3 POULE B

LE VIGAN FC/AS POULX 2 du 22.03.2025

Dit match perdu par forfait à POULX 2.

U15D2 POULE B

N. GAZELEC 2/N. ACADEMIE UNIVERS 2 du 09.03.2025

Dit match perdu par pénalité à ACADEMIE UNIVERS pour en reporter le bénéfice à N. GAZELEC 2.

U19D1 POULE A

POULX/ST HILAIRE du 23.03.2025

Dit réclamation non fondée par ST HILAIRE.

U19D1 POULE B

POULX/N. LASSALIEN du 22.03.2025

Match à rejouer à une date à fixer par la Commission compétente.



U15D2 POULE A

LANGLADE FC/ST JEAN DU PIN du 16.03.2025

Demande FMI sous peine d'amende financière de 100 euros.

Transmet le dossier à la commission des compétitions jeunes.

U15D2 POULE A

N. SOLEIL LEVANT/N. GAZELEC du 30.03.2025

Dit match perdu par forfait à N. SOLEIL LEVANT.

U17D2 POULE B

AS ROUSSON/US LA REGORDANE du 30.03.2025

Dit match perdu par forfait à US LA REGORDANE pour en reporter le bénéfice à ROUSSON AS 2.

U15D4 POULE C

CHUSCLAN LAUDUN 2/N. LASSALIEN du 30.03.2025

Dit match perdu par forfait à N. LASSALIEN 2.

U15D2 POULE B

LE VIGAN/ACADEMIE UNIVERS 2 du 30.03.2025

Dit match perdu par forfait à N. ACADEMIE 2

U17D2 POULE B

VERGEZE 2/ST PRIVAT du 30.03.2025

Dit match perdu par pénalité à VERGEZE 2 pour en reporter le bénéfice à ST PRIVAT sur le score de 6 à 0.

U15D3 POULE A

ES MARGUERITTES/FC VAUVERT du 30.03.2025

Dit match perdu par pénalité à VAUVERT pour en reporter le bénéfice à MARGUERITTES 2.

U19D1 POULE B

AIMARGUES CABASSUT/ES LES 3 MOULINS du 29.03.2025

Dit match perdu par pénalité de ES LES TROIS MOULINS pour en reporter le bénéfice à AIMARGUES.

## FORFAITS

503246 : RC GENERAC

Le 21.03.2025, le club du RC GENERAC nous informe de leur forfait concernant la rencontre en U15D1

N. MAS DE MINGUE/GENERAC du 22.03.2025.

L'équipe de RC GENERAC perdu par forfait.

500257 : LA GRAND COMBE

Le 02.04.2025, le club de LA GRAND COMBE nous informe de leur forfait concernant la rencontre en U17D3

POULE B

AS POULX 2/LA GRAND COMBE du 06.04.2025.

L'équipe de LA GRAND COMBE perdu par forfait.



## COUPE GARD LOZERE U17

AS CAISSARGUES/N. PISSEVIN VALDEGOUR du 12.04.2025

En raison de la qualification de AS CAISSARGUES en COUPE OCCITANIE le 12.04.2025,

La commission décide que la rencontre CAISSARGUES/N. PISSEVIN VALDEGOUR aura lieu le mercredi 16.04.2025 à 18H00 sur les installations de CAISSARGUES.

## TIRAGES ½ FINALES

Les tirages auront lieu **le jeudi 17 AVRIL 2025 à 14H00**  
au siège du District GARD LOZERE. Les clubs qualifiés sont cordialement invités.

**Ces demi finales auront lieu les samedi 3 MAI 2025 (U19 et U17) et le dimanche 4 MAI 2025 (U15).**

Les 3 et 4 MAI 2025 étant une journée de championnat, les rencontres pour les clubs concernés auront lieu le  
**JEUDI 8 MAI 2025.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE  
MR Patrick AURILLON



LE PRESIDENT,  
MR Bernard BARLAGUET

